

Paris, le 5 septembre 2012

Conseil de quartier Chaillot
Jeudi 14 juin à 18h30
Ecole élémentaire Saint Didier

Le jeudi quatorze juin deux mille douze à dix huit heures trente, les membres du conseil de quartier Chaillot se sont réunis à l'école élémentaire Saint Didier.

Etaient présents :

- Mme Dominique ROUSSEAU, Adjointe au Maire du 16^e chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot
- M. Jérémy REDLER, conseiller d'arrondissement chargé du développement économique et des professions libérales
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16^{ème}
- M. PLANCHE, ingénieur projet chargé de la subdivision du 16^{ème}, service de la voirie
- M. Jean-François CHERUBIN, Association « Nicolaïte de Chaillot »
- Mme Mireille PARTIOT, Centre associatif Mesnil Saint Didier
- Mme Arielle ANSELIN

Mme ROUSSEAU ouvre le conseil de quartier en rendant hommage à Hubert de ROANY, conseiller de quartier très investi, décédé en début d'année.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1er décembre 2011.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Nuisances liées au chantier de l'hôtel Shangri-La (Habitant)

Mme ROUSSEAU précise que les nuisances sont particulièrement localisées rue Fresnel.

Mme BALDINI est intervenue auprès du commissariat central et de la Préfecture de Police à la suite de plaintes de riverains, pour signaler les débordements observés sur place par les habitants. Les entreprises ont été rappelées fermement à l'ordre sur la question des horaires de chantier et des procédures d'accès à l'emprise. Cependant, il semblerait que la situation ne se soit pas améliorée. **Mme BALDINI** est donc intervenue de nouveau auprès du commissariat.

Une riveraine, précise que les chambres à coucher de l'immeuble qu'elle habite, donnent sur la rue Fresnel face à l'hôtel Shangri-La. Les habitants ont déjà subi 3 années de construction alors que les travaux d'extension vont se poursuivre pendant encore 2 ans et demi.

Un riverain montre des photographies représentant la nature des nuisances. Il s'agit au-delà des nuisances acoustiques, de pollution avec des émissions de gaz liées au passage et stationnement de dizaines de camions plusieurs fois par jour, des émanations de pots d'échappement, des poussières de béton, même si le Shangri-La, à la demande des riverains, a installé des bâches mais qui sont purement esthétiques et n'ont aucune efficacité. L'avenue de New-York, côté rue Fresnel étant située en contrebas, donc niveau sous-sol, les vibrations des camions en stationnement persistent. La seule réaction du maître d'ouvrage a été l'installation d'un petit panneau A3 demandant aux prestataires de couper leurs moteurs. La présence permanente de la police rue Fresnel (liée à la sortie de garage de l'ambassade d'Iran) n'y change rien puisqu'elle doit s'en tenir à sa mission initiale. Les habitants ont demandé leur intervention à maintes reprises pour constat, mais bien que les autorités de police compatissent, elles ne peuvent rien faire. La situation ne fait qu'empirer. Ce riverain considère que l'autorisation préfectorale qui a été délivrée à partir de 7h du matin ne laisse que peu de sommeil à ceux qui comme lui, travaillent jusqu'à 2h du matin. Il précise que pour éviter les problèmes de circulation, les camions viennent bien plus tôt, se garent à partir de 6h, traînent des bennes de plusieurs tonnes sur le trottoir, le bruit est vraiment invivable. La situation est ainsi depuis le mois de novembre et cela concerne une vingtaine de voisins à différents étages. Ce riverain décrit des photos qui montrent l'emprise du chantier, et notamment une goulotte de plus de 25 mètres de haut par laquelle plusieurs centaines de mètres cubes de gravas sont évacués dans un grand fracas de 6h30 à 20h du lundi au samedi sans interruption,

afin d'éviter la pollution visuelle du côté de l'avenue d'Iéna en faveur de la clientèle haut de gamme de l'hôtel. Il affirme que les moteurs des camions ne sont pas coupés, ajoutant donc des nuisances olfactives qui ne permettent pas l'ouverture des fenêtres. L'emprise au sol dépasse l'emprise octroyée et souvent les bennes à même le sol empêchent toute circulation. La mesure prise par un appareil mesurant les décibels montre qu'en continu, et non pas en pic, la mesure s'élève à 80 décibels, sachant que le maximum autorisé est de 90 décibels. Il ajoute que les appuis de fenêtres servent de reposoir pour le déjeuner des ouvriers qui viennent s'y asseoir.

Une riveraine annonce qu'un constat par huissier a été établi à 90 décibels, grâce à un équipement homologué. Cela fait 6 mois que les riverains supportent cela tous les jours. Elle souligne le non respect des autorisations sur la base de livraisons avec entrée côté est et sortie côté ouest, ce qui donne lieu à des manœuvres qui engendrent encore davantage de nuisances et des embouteillages. Elle affirme que des ouvriers travaillent même le dimanche, ce qui est formellement interdit.

Un riverain explique ce non respect de la zone d'entrée par l'installation d'une benne pour les déchets liés à l'exploitation hôtelière qui rend inaccessible la porte d'accès au chantier.

La problématique réside dans le fait que la baie d'entrée n'est pas d'une largeur suffisante pour les camions.

Concrètement, les riverains souhaitent le déplacement de cette zone de chargement, déchargement et évacuation des déchets par le côté avenue d'Iéna, là où se situe le chantier. La largeur est suffisante, il n'y a aucune circulation et aucun risque lié à la sécurité de l'ambassade d'Iran côté Fresnel. Ils considèrent absurde que toute liberté soit donnée à ce chantier rue Fresnel aux dépens des nombreux riverains qui en subissent les nuisances. Les riverains souhaitent une suspension du chantier le temps de définir les modalités d'exploitation.

Une riveraine souligne le manque de communication avec les riverains et le non-respect de promesses faites à l'issue d'une réunion. Même si cela peut sembler radical, elle sollicite l'intervention des élus du 16^e pour faire stopper ce chantier tant que des conditions plus favorables aux riverains ne seront pas trouvées.

Mme BALDINI précise que les moyens d'action de la municipalité du 16^e sont très limités.

Mme ROUSSEAU indique qu'un contrôle sera effectué demain sur le respect des horaires et sur l'emprise sur la voie publique.

M. PLANCHE précise qu'il s'agit d'un problème relevant de la compétence de la Préfecture de Police et que la présence de nombreuses ambassades dans le secteur contraint les emprises de chantier. Il ajoute que les accès aux chantiers en marche arrière sont strictement interdits.

Un riverain souligne la mauvaise conception du sas et le refus de trouver des solutions qu'il a lui-même proposées pour atténuer le bruit de l'évacuation des gravas.

Mme BALDINI n'est pas très optimiste sur l'idée d'un déplacement des installations avenue d'Iéna.

Une riveraine souligne que cela fut le cas pour les travaux de l'hôtel et ne comprend pas pourquoi cela ne le serait pas pour l'extension.

Une personne du public suggère aux riverains d'avoir recours à l'assurance construction de l'immeuble.

Un riverain conseille que plusieurs contrôles soient effectués, particulièrement le lundi et le mercredi.

Mme ROUSSEAU propose qu'une réunion soit organisée avec les riverains et les responsables du chantier pour essayer de trouver des solutions. Mme ROUSSEAU sera attentive aux suites qui seront données.

Mme BALDINI ajoute que la Préfecture de Police dispose de tous les éléments concernant les nuisances subies par les riverains, à qui elle suggère de venir exposer leurs difficultés à l'occasion de ce contrôle qui aura lieu demain.

M. PLANCHE signale que des travaux de voirie auront lieu cet été avenue de New-York entraînant, une nuit ou deux, la fermeture de la rue Fresnel et de la rue de la Manutention.

Mme BALDINI précise que ces travaux seront réalisés dans le cadre de l'aménagement des voies sur berges pour les piétons avec la création d'une traversée piétonne au niveau de la passerelle Debilly.

M. PLANCHE ajoute que le passage souterrain actuel est inconfortable, sale et insalubre. Il pose des problèmes de sécurité car de nombreux touristes passent par l'avenue de New-York en sautant le parapet.

3. Traversée piéton dangereuse avenue d'Iéna

Mme PETIT, habitante du quartier, indique que cette avenue est extrêmement dangereuse à traverser car elle offre généralement aux automobilistes une grande facilité de circulation; ils roulent donc très vite, sans considération pour les passages piétons. Le premier passage délicat est le passage piéton situé avenue d'Iéna devant le n° 37. Le deuxième passage est place de l'Amiral de Grasse, entre le terre-plein central et le trottoir des numéros pairs de l'avenue d'Iéna. Certes, un panneau clignotant a été installé, mais d'une part le temps de traversée possible est très court (pour un jeune enfant), et d'autre part les voitures qui arrivent de la rue Freycinet et tournent à droite pour prendre l'avenue d'Iéna vont très vite. La traversée est très dangereuse particulièrement avec une poussette.

M. PLANCHE, rappelle que la traversée par la place de l'Amiral de Grasse est signalée par un caisson lumineux, les mouvements tournants sont signalés en complément. Il n'y a malheureusement pas d'autres solutions pour sécuriser davantage cette traversée puisqu'il s'agit avant tout d'un problème de respect du Code de la Route de la part des automobilistes.

M. CHERUBIN estime que le feu côté léna au milieu de la place ne sert à rien et mériterait d'être placé avant, au coin de la rue Bassano.

M. PLANCHE indique qu'il est possible de jouer sur les temps de vert pour la traversée de la partie basse de la place de l'Amiral de Grasse. Pour la partie haute, il est vrai que la traversée est très large mais elle se place dans la continuité des deux contre-allées. Des riverains ont déjà saisi le service de la voirie à ce sujet et un projet est en cours d'étude. Il faudra trouver un financement puis une programmation qui se vote d'année en année, donc un processus assez long. **M. PLANCHE** suggère l'installation d'un refuge axial au centre de la voie, permettant une traversée en deux temps, pour la traversée située à proximité de la rue Bassano.

Mme PETIT estime qu'il faut trouver un moyen de ralentir les voitures.

Mme BALDINI précise que le refuge axial a aussi pour effet de ralentir les véhicules.

Mme ROUSSEAU propose qu'une visite du site soit faite avec la voirie et **Mme BALDINI** afin d'étudier l'opportunité de déplacer le feu.

4. Espaces de jeux pour enfants place des Etats-Unis

Mme PETIT rappelle qu'une partie du jardin a été remise en herbe, mais comme les enfants n'ont que cet espace pour jouer, l'un des espaces remis en herbe est déjà démunie de gazon à certains endroits. **Mme PETIT** souhaite la création d'espaces de jeux supplémentaires, soit aux abords de la place des Etats Unis (en exploitant le tour de la place qui fait aujourd'hui office de WC pour chiens), soit en exploitant le terre-plein de la place de l'Amiral de Grasse. Ce dernier pourrait être élargi (ceci résoudrait peut-être le problème de circulation trop rapide) et aménagé (table de ping-pong, mini terrain de foot...). Le jardin est très fréquenté par les écoles du quartier et les centres d'animation, il est actuellement complètement saturé.

Mme BALDINI est bien consciente du manque d'espaces de jeu pour les enfants dans ce secteur du 16^{ème} arrondissement dû à une densité de bâti très forte ne permettant pas la création de nouveaux espaces. Un réaménagement du terre-plein central de la place de l'Amiral de Grasse est difficilement envisageable au regard des contraintes de coût, de sécurité mais également des contraintes esthétiques compte tenu de la qualité des lieux et des exigences des Architectes des Bâtiments de France.

Mme BALDINI va étudier avec la Direction des espaces verts et de l'environnement la possibilité d'installer des tables de ping-pong dans ce jardin.

5. Circulation rue Boissière, aux heures d'entrées et sorties des écoles (Mme ANSELINE)

Mme ANSELINE explique que depuis 2 ou 3 ans, avec les travaux engagés sur la paroisse, l'entrée de l'externat Saint Honoré d'Eylau se fait côté rue Boissière et génère aux heures d'entrée et de sortie scolaires un chaos autant pour la circulation routière que piétonnière. En effet, il y a 3 écoles regroupées sur une petite partie de la rue. Les personnes déposant ou reprenant, en voiture, leurs enfants à Saint Honoré se garent n'importe comment au niveau du carrefour avec la rue Yvon Villarceau. Les passages piétons sont impraticables car les voitures sont garées dessus, lorsque les gens se garent ou redémarrent, ils ne font pas attention aux piétons et ne voient pas les enfants. Ainsi il est très difficile d'accéder aux écoles Boissière plus haut. Il avait été indiqué aux débuts des travaux que l'entrée de l'école Saint Honoré côté rue Boissière était temporaire, le temps des travaux. Et pourtant, il lui semble que les travaux sont désormais terminés, pour le moins, en ce qui concerne l'école, et l'entrée de l'école demeure toujours rue Boissière. Elle note également que les trottoirs sont élargis côté avenue Raymond Poincaré comme devant toutes les écoles, donc faits pour accueillir les enfants.

Mme ROUSSEAU répond qu'a priori, il n'est pas prévu que l'accès à l'externat soit réaménagé par l'avenue Raymond Poincaré. Elle souligne que la problématique vient du comportement des parents pour la dépose des enfants, et c'est malheureusement le cas devant de nombreuses sorties d'école.

Mme BALDINI ajoute que le problème vient surtout du fait que les parents veulent absolument déposer leurs enfants à l'école en voiture. Elle a tenté de mettre en place le système du pédibus mais cela est très compliqué à Paris. Elle suggère à Mme Anseline de se rapprocher de l'association des parents d'élèves de l'école Saint Honoré d'Eylau afin que les parents qui viennent en voiture adoptent un meilleur comportement.

6. Circulation et accès au parking rue Georges Bizet

Un riverain indique que lors de la réunion du 1er avril 2011, il a demandé à Monsieur DECANT s'il était possible de trouver une solution. Il était, semble t-il, assez favorable. Il rappelle que les 2 rues Chaillot/Bizet étant à sens unique, tous les véhicules se retrouvent à ce carrefour et s'engouffrent dans la rue Bizet où le stationnement est bilatéral. Avec les camions de livraison du G20, de la clinique Bizet et des autres commerces, la circulation est saturée et surtout les véhicules en stationnement empiètent sur l'accès du parking. Il suggère la suppression d'une place de stationnement de part et d'autre de l'accès au parking.

Mme BALDINI répond que la rue Georges Bizet doit être réaménagée et le stationnement bilatéral supprimé car sa largeur de chaussée disponible n'est plus conforme aux exigences de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

A la suite des divers échanges avec les riverains et le service de voirie, un projet d'aménagement de la rue a bien été étudié. Il comprend la suppression du stationnement côté pair, la pérennisation des protections Vigipirate des ambassades et la création d'un passage piéton surélevé à hauteur de la clinique et du n°22.

D'un montant de 28 000 € et non prévu sur la programmation annuelle, il ne peut être financé pour l'instant. La Mairie du 16^e est donc en recherche de financement, qu'elle n'obtiendra probablement pas avant 2013.

Enfin, il est à noter qu'une fermeture de la clinique est annoncée. De ce fait, les difficultés rencontrées par l'immeuble situé juste en face s'en trouveront certainement réduites.

Mme BALDINI regrette que ce projet d'aménagement entraîne la suppression de places de stationnement pour les riverains mais dans ce cas, il s'agit d'une question de sécurité et il n'est pas possible de faire autrement.

Une riveraine souligne que les places de stationnement servent essentiellement aux gens qui travaillent dans les bureaux du quartier puisque le soir et le week-end il reste des places, cela ne nuit donc pas aux riverains.

M. PLANCHE ajoute que le service de voirie doit procéder d'ici l'automne à une opération de reprise du pavage et d'émulsion. A cette occasion, il sera tenu de procéder à la suppression du stationnement suite aux recommandations de la Préfecture de Police et de la BSPP, cela devrait faciliter les mouvements tournants à la sortie du parking.

7. Eclairage de la fontaine place Victor Hugo

Mme ANSELINE note régulièrement des accidents de circulation autour de cette fontaine. Assez souvent, elle constate que le bord de la fontaine a été endommagé et qu'il faut le réparer plusieurs fois par an. Ces accidents ont souvent lieu de nuit, et la place n'est pas très éclairée. Ne pourrait-on pas envisager un éclairage LED sur le pourtour de la fontaine comme c'est fait sur d'autres fontaines ou massifs circulaires dans la capitale ?

M. PLANCHE répond qu'il s'agit d'un problème de sécurité routière et que tous les accidents qui ont eu lieu sur cette place sont liés à des vitesses excessives, des taux d'alcoolémie très élevés ou la consommation de produits stupéfiants chez les conducteurs.

La place est équipée d'un marquage d'une ligne blanche et de catadioptres.

M. PLANCHE affirme que le niveau d'éclairage est dans la norme.

Mme BALDINI indique qu'il avait été obtenu en 2008, l'engagement de la Ville de Paris de procéder à une remise en état totale de la fontaine. Le projet, d'un montant de 1,5 M€, comprenait la modernisation du système hydroélectrique, la

remise en état à l'identique de la fontaine conçue par le maître verrier Max Ingran et un aménagement de voirie tout autour de l'édifice.

Malheureusement, malgré le lancement d'un concours d'architecture et la tenue d'un premier jury, la Mairie de Paris a finalement annulé l'opération et retiré le projet du plan d'investissement pour Paris.

8. Signalisation de la Tour Eiffel et de l'Arc de Triomphe

Mme ANSELINÉ suggère d'indiquer la direction des Champs Elysées/Arc de Triomphe à l'entrée de l'avenue Victor Hugo et la Tour Eiffel à l'entrée de l'avenue Raymond Poincaré. Cette remarque lui vient du voiturier de la *Ferme d'Hugo* à qui, à longueur de journée, les touristes demandent la direction de ces deux symboles de Paris.

Mme ROUSSEAU répond qu'il existe une politique de désencombrement de l'espace public et que la multiplication des panneaux ne rentre pas dans ce cadre.

Mme BALDINI suggère tout de même de demander au service de voirie d'étudier la pose d'un jalonnement piéton (petits panneaux marrons) pour indiquer « Trocadéro - Tour Eiffel » et « Champs Elysées - Arc de Triomphe » sur la place Victor Hugo.

Mme N'GUYEN, habitante de la rue Magdebourg souhaite revenir sur une réponse qui lui a été adressée par Mme BALDINI concernant un aménagement de la rue en zone 30 km/heure initialement prévu au budget 2011 puis 2012.

Mme BALDINI répond que les budgets de voirie sont extrêmement contraints et les sommes extrêmement élevées.

M. PLANCHE ajoute que des mesures qui ont été relevées dans cette rue n'ont pas démontré des vitesses excessives.

Mme N'GUYEN précise que ce comptage a été fait pendant les vacances de Pâques, lorsqu'il y a moins de monde. Elle s'étonne que l'engagement pris dans le courrier qu'elle a reçu ne soit pas tenu.

M. PLANCHE propose de faire procéder à de nouveaux comptages.

Mme BALDINI s'engage à reprendre le dossier.

9. Propreté aux abords du Trocadéro

Mme ROUSSEAU relate l'observation de Mme ROBINEAU : les problèmes de propreté restent les mêmes, c'est à dire qu'il faudrait vraiment veiller à ce que les avenues et rues près du Trocadéro soient mieux entretenues.

Devant les 34-36 rue de Longchamp des réverbères et poteaux de signalisation ont été badigeonnés de peinture blanche, elle l'avait signalé il y a plusieurs mois, mais rien n'a été fait.

M. GILLERON, répond que jusqu'au 20 juin le service de voirie dispose d'un marché propre pour le nettoyage des candélabres qui ont été tagués. Après cette

date un marché sera passé par la direction de la propreté et de l'eau pour tous les graffitis sur tous les bâtiments à hauteur de 4 mètres et sur tout le mobilier urbain. Cela signifie qu'après signalement, l'entreprise devra nettoyer dans un délai de 10 jours et dans le cas de tags de nature injurieuse, le délai est de 6 heures. La situation devrait donc s'améliorer très nettement.

Mme BALDINI insiste sur la nécessité de retirer les tags rapidement pour décourager les tagueurs. Elle encourage les riverains à signaler les tags au service de la propreté.

M. GILLERON précise que le 16^e arrondissement est relativement épargné par rapport à d'autres arrondissements parisiens.

Concernant la propreté aux abords du Trocadéro, il s'agit d'une zone où le service de propreté ne cesse d'augmenter les fréquences d'entretien. Néanmoins, il y a de plus en plus d'évènements qui rassemblent beaucoup de monde et font que les rues avoisinantes sont davantage fréquentées. Il convient maintenant de trouver les jours et les heures les plus adaptées et prendre contact avec les sociétés d'autocars de tourisme pour anticiper les problèmes, faire de la prévention et de la répression. Pendant la période estivale, la fréquence d'entretien augmente encore très nettement, en collaboration avec le service des parcs et jardins.

Mme ANSELINE souligne que les problèmes de propretés sont liés à l'incivisme et suggère d'organiser des campagnes de nettoyage par les habitants.

Mme BALDINI répond que la mairie organise de nombreuses actions pour la propreté : charte de la propreté, « Faites de la propreté » en mairie, démonstrations avec engins, et des conférences dans les écoles car le message passe mieux par les enfants, c'est un sujet très important pour Claude GOASGUEN.

Mme ANSELINE suggère de faire la manifestation « Faites de la propreté » sur le terrain plutôt qu'en mairie.

Mme BALDINI répond que cela va être fait cette année.

M. GILLERON ajoute que des opérations coordonnées de nettoyage approfondi sont menées, il s'agit de nettoyer un quartier de fond en comble, de le laisser pendant une semaine et de voir de quelle manière il se dégrade puis d'analyser les raisons avec les riverains. La manifestation « Faites de la propreté » est le point de rendez vous annuel où se mélangent toutes les actions de sensibilisation. La particularité du Trocadéro, comme le secteur du parc des Princes, est que ce ne sont pas les riverains qui souillent mais les gens de passage qu'il est alors très difficile de sensibiliser.

Une habitante de l'angle de la rue Auguste Vacquerie et de la rue Dumont d'Urville signale que le réceptacle de propreté accolé à l'immeuble génère de nombreux dépôts sauvages au sol faisant de cet endroit un véritable dépotoir en permanence. Elle estime que cette corbeille constitue un point d'appel et mériterait d'être déplacée dans une zone moins résidentielle ou en bordure du trottoir.

M. GILLERON répond qu'il s'agit d'une mauvaise utilisation du matériel qui est destiné à recevoir de petits déchets et qui est très utile pour les propriétaires de chiens. Le fait d'y mettre des sacs d'ordures ménagères ou des encombrants peut faire l'objet d'une verbalisation. **M. GILLERON** rappelle que le service des encombrants est gratuit sur rendez-vous, il est malheureusement victime de son succès puisque les gens ne se donnent même plus la peine de téléphoner sachant que l'objet sera tout de même ramassé. Le problème est que nous avons tous besoin de ce matériel mais que personne n'en veut devant chez soi. La suppression du mobilier n'est pas une solution. Les corbeilles qui sont placées en pied d'immeuble le sont lorsqu'il s'agit de rues étroites pour ne pas encombrer le trottoir et faciliter le passage des personnes à mobilité réduite.

Mme BALDINI ira voir sur place ce qui peut être fait.

Une habitante signale un problème similaire 22 rue de Chaillot, à l'entrée de l'immeuble, ce qui obstrue le passage.

Mme BALDINI en prend note.

Un habitant précise que de nombreux déchets sont liés à l'exploitation du G20.

M. GILLERON prendra contact avec le responsable du magasin pour le rappeler à ses obligations.

Une habitante signale des difficultés dans la même rue, liées au stationnement de motos sur le trottoir. Elle précise que les emplacements réservés ne sont pas adaptés à tous les types de motos.

Mme ROUSSEAU précise que la problématique de l'encombrement des trottoirs est le plus souvent liée à l'incivisme des usagers.

10. Budgets de fonctionnement et d'investissement

Le conseil de quartier vote à l'unanimité le principe d'utilisation du budget d'investissement pour l'aménagement d'un local poubelles à l'école Boissière, la pose d'un revêtement en stabilisé aux pieds des arbres du quartier et la pose de tables de pique-nique ou de ping-pong dans le square Thomas Jefferson, place des Etats-Unis.

Présentation de l'aménagement de mise en conformité du carrefour Kleber/Copernic/de Belloy/Hamelin

M. PLANCHE indique que les travaux sont prévus fin août début septembre, les entreprises ne pouvant pas intervenir plus tôt. Le carrefour Kleber/Copernic/de Belloy/Hamelin présente des problèmes de congestion et de sécurité. De nombreux conflits entre les automobilistes et les piétons créent un sentiment d'insécurité. De plus l'élargissement du couloir de bus fait que la chaussée n'est plus axée. Ce carrefour va donc être rénové. La problématique de carrefour à feux est de savoir combien de véhicules vont entrer et sortir. Pour simplifier le carrefour et réduire les conflits, les sens de circulation vont être changés. Sur la rue Hamelin, le

tronçon entre la rue Kleber et la rue Galilée va être inversé, et la rue de Belloy va être mise en sens unique. Ceci permettra d'améliorer la fluidité du trafic et de créer des emplacements de stationnement payant. Une oreille va être aménagée entre la rue Paul Valéry et Copernic, pour favoriser les mouvements tournants et améliorer le stockage des véhicules de la rue Paul Valéry. Sur la contre allée, au niveau du n°50, on avait une voie de circulation qui débouchait avec un feu et qui pénalisait le cycle global du carrefour dans les temps de vert accordés aux véhicules. Cette voie de circulation va être fermée au bout et une ouverture de la contre allée va être créée pour se rendre sur la chaussée principale de l'avenue Kleber. (Plan en annexe)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.